

Êtes-vous prêts à respecter les normes de poids des conteneurs ?

En vertu des exigences de la Convention SOLAS relatives à la vérification du poids des conteneurs, les expéditeurs doivent peser et documenter tous les conteneurs d'expédition avant leur chargement à bord d'un vaisseau.

Deux méthodes sont approuvées pour la pesée des conteneurs d'expédition :

Méthode 1 :

L'expéditeur charge et scelle le conteneur, puis pèse le conteneur chargé. Placez le conteneur chargé et scellé sur un pont à bascule. Soustrayez le poids du camion, du carburant et du châssis.



$$\text{Poids chargé} = \text{poids total} - (\text{camion} + \text{carburant} + \text{châssis})$$

Méthode 2 :

L'expéditeur pèse la cargaison, y compris tous les matériaux d'emballage, et ajoute le poids à la tare du conteneur. Pesez tout ce qui est chargé à l'intérieur du conteneur, y compris la cargaison, les palettes, les emballages, les pièces d'armature, etc. Additionnez le poids de tous ces articles et le poids du conteneur.



$$\text{Poids chargé} = \text{cargaison} + \text{emballages} + \text{conteneur}$$

Après la pesée d'un conteneur, l'expéditeur doit fournir les documents appropriés indiquant la masse brute vérifiée (MBV) du conteneur.

Les conteneurs non conformes aux exigences réglementaires ne seront pas chargés à bord d'un vaisseau.

Pour un complément d'information sur les normes de la Convention SOLAS relatives à la masse brute vérifiée des conteneurs chargés, adressez-vous au gestionnaire de votre compte ou téléphonez au **1-800-837-1063**.



Pour peser les conteneurs, les expéditeurs doivent utiliser des **bascules et balances certifiées et étalonnées conformément aux normes** du pays où les conteneurs sont pesés.